



N° 1292 MESRS/DC/SGM/DBAU/SAUA/DAUE/SA

Cotonou, le 17 juillet 2023

# COMMUNIQUE

(A afficher)

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique communique :

Le Gouvernement de la République Arabe d'Égypte met à la disposition du Gouvernement béninois onze (11) bourses d'études au titre de l'année académique 2023-2024.

## I- Conditions d'admission

Les conditions d'admission aux bourses sont les suivantes :

- être de nationalité béninoise ;
- **être de religion islamique ;**
- ne pas avoir des parents résidents en Égypte ;
- ne pas avoir bénéficié au préalable d'une bourse égyptienne ;
- être titulaire :
  - o du baccalauréat de l'année 2023 ou 2022 ;
  - o être titulaire d'une licence, d'un master ou d'un diplôme reconnu équivalent dans la filière demandée dans une Université publique ou un établissement agréé ;
- posséder toutes ses facultés physiques et mentales ;

- ne pas être boursier en cours d'étude dans les Universités Publiques du Bénin ;
- s'engager à respecter les dispositions de la République Arabe d'Egypte.

## **II- Dossier de candidature**

Le dossier de candidature comporte les pièces ci-après :

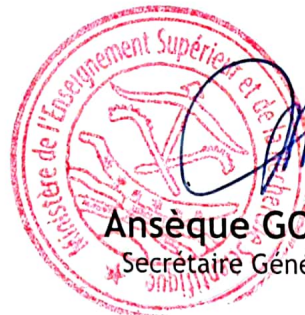
- 1- une copie légalisée du diplôme ou de l'attestation de réussite du baccalauréat, de la licence, du master ou d'un diplôme équivalent ;
- 2- une copie légalisée du relevé de notes du baccalauréat, de la licence, du master ou d'un diplôme équivalent ;
- 3- une copie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ;
- 4- une copie légalisée du passeport ;
- 5- un casier judiciaire datant d'au plus 3 mois ;
- 6- un certificat de visite et de contre visite ;
- 7- un certificat de test de sérologie (VIH/SIDA) ;
- 8- l'originale de la quittance délivrée par le Trésor Public après le paiement sur le compte BJ6600100100000010443115-DBSU des frais d'étude de dossier qui s'élèvent à cinq mille (5000 francs CFA) ;
- 9- six (06) photos d'identité récentes en couleur au format 4 x 6 comportant au verso les nom et prénoms et la nationalité du candidat ;
- 10- l'ensemble du dossier de candidature doit être en deux (02) exemplaires : les pièces légalisées, le reçu de paiement des frais d'étude de dossier sont placés dans une chemise dossier. Une seconde chemise doit contenir une copie simple de toutes les

pièces de la première chemise dossier. Les deux chemises dossiers sont à mettre dans une chemise dossier cartonnée à rabat de couleur jaune.

La date limite de dépôt de dossier à la Direction des Bourses et Aides Universitaires (DBAU) est fixée au **vendredi 04 août 2023 à 12 heures 00 minute.**

**NB :**

- **Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.**
- **La version numérique du dossier de candidature doit être déposé sur le mail [secretariat.dbau@gouv.bj](mailto:secretariat.dbau@gouv.bj) de la Direction des Bourses et Aides Universitaires (DBAU).**



**Ansèque GOMEZ COAMI**  
Secrétaire Général du Ministère